



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE CHANTONNAY

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A LA
DECLARATION DE PROJET RELATIF A L'EXTENSION DU PARC
D'ACTIVITES VENDEOPOLE VENDEE CENTRE DE BOURNEZEAU
EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURNEZEAU

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dates d'enquête :

Du 16 août 2016 au 16 septembre 2016

Commissaire enquêteur :

M. Patrick COLLIN

Dossier n° E16000164/44

CONCLUSION

La présente enquête publique unique a pour objets :

- la déclaration de projet relatif à l'extension du parc d'activités Vendéopôle Vendée Centre de Bournezeau emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bournezeau,
- le projet de permis d'aménager de la zone d'activités Vendéopôle Vendée Centre extension 1.

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Une réunion préalable en mairie a permis de visiter le site sur la commune de Bournezeau : Vendéopôle aménagements actuels, le hameau de la Godinière, future zone d'aménagement, les abords coté RD 949bis, carrefour giratoire.

Les avis d'enquête publique ont été publiés dans deux journaux, OUEST FRANCE VENDEE et VENDEE AGRICOLE, dans les délais : 22 juillet 2016 pour le premier avis ; 19 août 2016 pour le deuxième avis.

L'avis au public, placé en plusieurs emplacements de la commune et sur le terrain, est resté affiché du 28 juillet 2016 au 16 septembre 2016 : remise du certificat d'affichage.

L'enquête publique s'est effectivement déroulée sur une durée de 32 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique est resté disponible, aux heures d'ouverture, à la mairie de Bournezeau du mardi 16 août 2016 au vendredi 16 septembre 2016 inclus.

Les permanences se sont déroulées aux dates et heures indiquées sur l'avis d'enquête publique dans de bonnes conditions.

- Le mardi 16 août 2016 : ouverture de l'enquête publique à 9h00 première permanence de 9h00 à 12h00 : aucune observation inscrite sur le registre,
- Le 19 août : M. Jean-François BROSSARD de La Godinière est venu consulter les dossiers en mairie sans inscrire d'observation,
- Le lundi 05 août 2016 : deuxième permanence de 09h00 à 12h00 M. Nicolas DOUTEAU de LA MOTHE ACHARD, a noté avis favorable sur les futurs aménagements de la zone,
- Le vendredi 16 septembre 2016 : troisième et dernière permanence de 16h00 à 19h00 M. André DAVID, propriétaire à la Godinière a noté aucune réserve sur la tranche 3 du projet, et clôture de l'enquête publique à 19h00.

Les conditions étaient réunies pour que toutes les personnes concernées et ou intéressées puissent s'informer en consultant le dossier du projet.

Concrètement il s'agit de :

- déclarer le projet,
- d'intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bournezeau la diminution des marges d'implantation des constructions par rapport aux exigences de la loi BARNIER.

La déclaration de projet relatif à l'extension du parc d'activités Vendéopôle Vendée Centre de Bournezeau emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bournezeau n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.

La demande déposée par VINCI Autoroutes a été partiellement prise en compte. La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bournezeau modifiera les marges de recul de 35 m à 45 m de manière à ne pas bloquer une extension éventuelle de l'autoroute A83.

En conséquence, la consultation des Personnes Publiques Associées donne lieu à un avis favorable.

La consultation du public donne lieu à l'inscription de deux observations sur le registre d'enquête : deux avis favorables.

Vu,

- *Le dossier soumis à l'enquête publique,*
- *Les avis des Personnes Publiques Associées,*
- *Les réponses de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay suite au procès verbal de synthèse,*

Considérant que,

le projet est compatible avec les exigences auxquelles est soumise Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, en particulier :

- *la compatibilité avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,*
- *l'intégration dans le projet de du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes des Pays de Chantonnay,*
- *la compatibilité avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen arrêté le 23 juin 2016,*

l'instruction de la déclaration de projet a été menée dans les conditions réglementaires et en particulier la notification aux Personnes Publiques Associées,

l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation,

le dossier présenté est complet et suffisamment détaillé pour une bonne compréhension du public,

le public a donné un avis favorable,

les Personnes Publiques Associées ont émis un avis favorable,

la réponse de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay suite au procès verbal de synthèse est recevable : la modification de la marge de recul par rapport à l'axe de l'autoroute sera de 45 m et non de 35 m comme prévu dans le projet.

le projet ne crée pas d'inconvénients ou de contraintes environnementales identifiés à ce jour,

je donne un avis favorable

à la déclaration de projet relatif à l'extension du parc d'activités Vendéopôle Vendée Centre de Bournezeau emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bournezeau

Fait à La Faute sur Mer, le 3 octobre 2016

Le commissaire enquêteur

Patrick COLLIN

